

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de VALLET

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES DORICES À VALLET PAR LA COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE

Par arrêté préfectoral n° 2021/BPEF/125 en date du 28 octobre 2021 une enquête publique est ouverte en mairie de **VALLET (siège de l'enquête)**, pendant 23 jours consécutifs, du jeudi 18 novembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021 inclus, portant sur la demande présentée par la Communauté de communes Sèvre & Loire en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique IOTA/loi sur l'eau au titre de l'article L 181-1 du code de l'environnement, pour le projet d'extension de la zone d'activités (ZA) des Dorices à Vallet.

M. Philippe ALLABATRE, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après en mairie de VALLET (9 rue François Luneau - 44330), et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- **Jeudi 18 novembre 2021 – de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 24 novembre 2021 – de 14h00 à 17h30**
- **Mercredi 1er décembre – de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 4 décembre 2021 – de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 10 décembre 2021 – de 14h00 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de VALLET, aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de VALLET.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire- enquêteur en mairie de VALLET (9 rue François Luneau - 44330) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.za.dorices@gmail.com

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte. Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>) .

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de VALLET, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de Madame la présidente de la Communauté de communes Sèvre & Loire - Espace Sèvre – 1 place Charles de Gaulle à Vallet (44300).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus..

En raison des circonstances exceptionnelles sanitaires relatives à l'épidémie de la Covid-19, toute personne devra veiller au respect des mesures d'hygiène (dites « barrières ») et de distanciation sociale et, le cas échéant, se conformer aux modalités pratiques mises en place par la mairie en raison de la crise sanitaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître ces modalités pratiques (éventuellement prise de rdv, port du masque, se munir de son propre stylo, etc...).